

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 novembre 2015, ajournée au 16 novembre 2015, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

353-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 354-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 12 novembre 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 117 169,45 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 12 novembre 2015, d'une somme de 39 909,31 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 355-2015

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QUE l'article 202.1 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

EN CONSÉQUENCE, le secrétaire-trésorier Pierre Rondeau dépose au conseil le procès-verbal de correction du procès-verbal du 5 octobre 2015 ainsi que le règlement corrigé 2015-269 décrétant une dépense de 1 510 390 \$ et un emprunt de 1 510 390 \$ pour des travaux de chaussée sur le chemin St-Jacques entre le pont de la rivière Ouareau et la limite avec Village St-Pierre.

R 356-2015

ADHÉSION AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer au Conseil québécois du patrimoine vivant en 2016, de défrayer la cotisation pour la somme de 150 \$ et de nommer Françoise Cormier comme représentante.

ADOPTÉ

R 357-2015

ADHÉSION À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption pour 2016 et de défrayer la cotisation pour la somme de 200 \$.

ADOPTÉ

R 358-2015

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTONEIGE JOLIETTE INC.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club autoneige Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder pour la saison 2015-2016 un droit de passage au Club autoneige Joliette inc., aux endroits suivants:

1. Du champ, face au 461 chemin Rivière-Rouge, croisant le chemin St-Michel au panneau « arrêt » jusqu'après la voie ferrée;
2. Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. Sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres
4. De leur permettre de circuler sur le chemin Rivière-Rouge en direction du chemin Froment, à partir de l'intersection du chemin Froment sur une distance de 322 mètres jusqu'à la limite de la municipalité de St-Paul.

Et que la municipalité établisse la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique.

ADOPTÉ

R 359-2015

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE EN 2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour 2016, en inscrivant l'inspectrice municipale, Justine Jetté Desrosiers, dans la catégorie de membre actif au coût de 325 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 360-2015

SOUPER DES FÊTES DU CLUB FADOQ DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper des fêtes du club FADOQ de Crabtree qui aura lieu le vendredi 4 décembre 2015.

ADOPTÉ

R 361-2015

CRÉATION D'UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (OBNL) POUR LE FESTIGLACE

ATTENDU QUE le nouvel organisme à but non lucratif qui gèrera le Festiglance sera financé en 2016 par les surplus provenant du CLD de Joliette;

ATTENDU QUE de facto la municipalité de Crabtree pourrait siéger lors de l'assemblée générale de création de l'OBNL;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree ne compte pas participer au financement du Festiglance lorsque les fonds du CLD de Joliette servant au financement du Festiglance auront été épuisés;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'entend pas investir du temps dans une structure de laquelle il se retirerait l'an prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

DE ne pas envoyer de représentant lors de la création de l'OBNL;

D'énoncer clairement que le conseil municipal de Crabtree ne veut pas participer au financement du Festiglance de façon directe ou indirecte.

ADOPTÉ

R 362-2015

LOCATION DE LA MEZZANINE À L'ARÉNA

ATTENDU QUE depuis la démolition de l'ancien garage municipal il n'y a plus de petite salle pouvant recevoir des petits groupes;

ATTENDU QUE la salle du centre communautaire et culturel est trop grande pour des groupes de moins de 25 personnes;

ATTENDU QU'une demande de location de la mezzanine a été reçue pour le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la politique de location de salle n'inclut pas la mezzanine à l'aréna;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit s'assurer qu'un employé municipal soit sur place pour assurer la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE la demande provient d'un employé municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la location de la mezzanine le 31 décembre 2015, à titre d'essai, au coût de 125 \$ excluant les taxes;

D'énoncer clairement que le locataire devra limiter l'accès des invités à la Mezzanine et aux toilettes publiques des femmes du rez-de-chaussée, sans aucun accès à la glace.

ADOPTÉ

R 363-2015

VIN POUR SOUPER DES FÊTES DE L'OMH DE CRABTREE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers, de fournir des bouteilles de vin dans le cadre de la fête de Noël de l'OMH de Crabtree pour un montant d'environ 100 \$.

1

ADOPTÉ

R 364-2015

DEMANDE DE MODIFICATION DU CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers, de modifier le calendrier des collectes de la façon suivante :

- Les 4 collectes de gazon-feuilles seront les 24, 31 octobre et 7, 14 novembre 2016;
- Ajouter une collecte des encombrants le 14 janvier 2016
- Déplacer la collecte des encombrants prévus le 28 juillet 2016 pour la mettre le 30 juin 2016 (pour un total de 5 collectes).

ADOPTÉ

R 365-2015

APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

ATTENDU QUE la compagnie Produits Kruger a contesté son évaluation déposée pour le rôle triennal 2105-2016-2017;

ATTENDU QU'une entente est intervenue le 24 septembre 2015 entre l'évaluateur Evimbec et les représentants de Produits Kruger pour faire passer l'évaluation de 38 349 400 \$ à 34 754 900 \$;

ATTENDU QUE la réduction de l'évaluation de 3 594 500 \$ amènera un remboursement à Produits Kruger 71 710,28 \$;

ATTENDU QUE les crédits disponibles au fonds général de la municipalité de Crabtree sont insuffisants pour rembourser le crédit de taxes à Produits Kruger;

ATTENDU QUE le surplus libre est actuellement de 921 268,14\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'approprier une somme de 71 710,28 \$ du surplus libre accumulé afin de compenser la dépense reliée au remboursement de taxes à Produits Kruger;

ADOPTÉ

R 366-2015

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2015

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 500 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus afin de les aider pour la distribution des paniers de Noël.

ADOPTÉ

R 367-2015

FÉLICITATIONS À MONSIEUR JACQUES LAPORTE

ATTENDU QUE monsieur Jacques Laporte est un résident de Crabtree;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Laporte a œuvré dans le hockey régional en laissant de bons souvenirs de son passage à Crabtree;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Laporte a été nommé commissaire de la Ligue de Hockey Junior du Québec (LHJQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

DE souligner le parcours de monsieur Jacques Laporte et de souligner son implication dans l'histoire du hockey de notre région;

DE féliciter monsieur Jacques Laporte pour sa nomination au poste de commissaire de la LHJQ.

ADOPTÉ

R 368-2015

REMERCIEMENTS AU PRÉFET ANDRÉ HÉNAULT

ATTENDU QUE monsieur André Hénault, maire de St-Charles-Borromée, occupe depuis 21 ans le poste de préfet de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE monsieur André Hénault a annoncé qu'il ne renouvellera pas son poste de préfet de la MRC de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Laporte de souligner le travail effectué par monsieur Hénault en le félicitant et le remerciant pour tout le travail accompli pendant ses 21 années comme préfet de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 369-2015

LETTRE DE FÉLICITATIONS AU DÉPUTÉ GABRIEL STE-MARIE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Gabriel Ste-Marie, député de Joliette à la Chambre des communes pour son élection le 19 octobre dernier.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau,
directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.